



## Espace Diplômés / Alumni (<https://www.univ-rennes2.fr/formation/espace-alumni>)

Les alumni sont les anciens étudiants diplômés de Rennes 2. Vous pouvez devenir alumni dès l'obtention de votre DEUST ou votre licence, même si vous continuez vos études à Rennes 2.

### Récupérer son diplôme / son relevé d'unités d'enseignement

Diplômes obtenus à l'issue de l'année universitaire 2021-2022

Les diplômes obtenus à l'issue de l'année universitaire 2021-2022 sont disponibles.

Vous pouvez venir les retirer :

|                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Campus Mazier de Saint-Brieuc | à l'accueil de la scolarité          |
| UFR ALC                       | à l'accueil de la scolarité de l'UFR |
| UFR Langues                   | dans les secrétariats de département |
| UFR Sciences Humaines         | dans les secrétariats de département |
| UFR Sciences Sociales         | à l'accueil de la scolarité de l'UFR |
| UFR STAPS                     | à l'accueil de la scolarité de l'UFR |

Si vous souhaitez recevoir votre diplôme 2021-2022 par voie postale, vous devez effectuer la demande par courrier, via un formulaire de demande de diplôme ([https://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/FORMATION/Alumni/formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_diplome.pdf](https://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/FORMATION/Alumni/formulaire_de_demande_de_diplome.pdf)).

Vous devez joindre :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- une enveloppe format A4 renforcée, libellée à votre nom et adresse et affranchie (pour un envoi correspondant à un poids de 100g) au tarif recommandé avec accusé de réception en vigueur selon la destination (France ou étranger)
- un coupon "Recommandé avec avis de réception" complété, disponible à la Poste (pour un envoi à l'étranger, joindre un bordereau « Recommandé international »).

Cette demande est à envoyer à :

**Université Rennes 2**  
**UFR (ou département) de votre formation**  
**place du recteur Henri Le Moal**  
**CS 24 307**  
**35 043 RENNES CEDEX**

ou

**Université Rennes 2**  
**Campus Mazier**  
**2 avenue Antoine Mazier**  
**22015 SAINT-BRIEUC CEDEX**

Diplômes obtenus avant l'année universitaire 2021-2022

Si vous désirez retirer un diplôme **obtenu avant l'année universitaire 2021-2022**, plusieurs solutions s'offrent à vous :

**1) Retirer le diplôme sur place** à la Direction des Études et de la Vie Universitaire (DÉVU) située au 3<sup>e</sup> niveau du bâtiment Présidence (porte P310), muni.e d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport).

Le retrait des diplômes se fait actuellement uniquement sur rendez-vous.

Vous devez avant de vous déplacer prendre obligatoirement un rendez-vous en ligne. (<https://www.smartagenda.fr/pro/univ-rennes2/rendez-vous/?affrdv=true&presta=1>)

**2) Donner une procuration** à une tierce personne qui pourra retirer le diplôme à votre place.

Cette personne devra présenter :

- le formulaire de procuration ([https://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/FORMATION/Alumni/formulaire\\_de\\_procuration\\_pour\\_un\\_retrait\\_de\\_diplome.pdf](https://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/FORMATION/Alumni/formulaire_de_procuration_pour_un_retrait_de_diplome.pdf)) signé et imprimé
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport) imprimée
- sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

**3) Effectuer la demande par courrier**, via un formulaire de demande de diplôme ([https://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/FORMATION/Alumni/formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_diplome.pdf](https://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files/UHB/FORMATION/Alumni/formulaire_de_demande_de_diplome.pdf)).

Vous devez joindre :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- une enveloppe format A4 renforcée, libellée à votre nom et adresse et affranchie (pour un envoi correspondant à un poids de 100g) au tarif recommandé avec accusé de réception en vigueur selon la destination (France ou étranger)
- un coupon "Recommandé avec avis de réception" complété, disponible à la Poste (pour un envoi à l'étranger, joindre un bordereau « Recommandé international »).

Cette demande est à envoyer à :

**Université Rennes 2**  
**DEVU/ Diplômes**  
**place du recteur Henri Le Moal**  
**CS 24 307**  
**35 043 RENNES CEDEX**

*NB : les demandes concernant des diplômes obtenus avant l'année 1997-1998 doivent obligatoirement être faites par courrier. ATTENTION : seules des attestations de réussite pourront être délivrées (suivre alors les instructions de la rubrique ci-dessous).*

Demande de relevé d'unités d'enseignement

Si vous avez suivi des études à l'université Rennes 2 et désirez obtenir un document récapitulant les unités d'enseignements (ou unités de valeur ou blocs) obtenues au cours de votre formation, vous pouvez adresser un courrier ou un mail à la DÉVU en indiquant :

- les années d'inscription
- la formation suivie

**Vous devez joindre :**

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

Pour un envoi par courrier, vous devez nous faire parvenir une enveloppe (A5 ou A4) timbrée au tarif en vigueur.

Cette demande est à envoyer à :

**Université Rennes 2**  
**DEVU / Diplômes**  
**place du recteur Henri Le Moal**  
**CS 24 307**  
**35043 RENNES**

## Pourquoi devenir alumni ?

- pour continuer à pouvoir imprimer vos relevés de notes
- pour continuer à accéder à certains supports de cours de Coursus
- pour continuer à accéder au réseau social d'insertion professionnelle RÉSONANCES
- pour, ultérieurement, être tenu informé de la publication des enquêtes d'insertion concernant les étudiants de votre promotion

Plus généralement, pour accéder à l'offre croissante de services disponibles et accessibles très prochainement depuis cette page.

## Comment devenir alumni ?

**Si vous êtes aujourd'hui étudiant à Rennes 2:**

Dès l'obtention d'un diplôme à Rennes 2, vous pouvez aller dans l'application mon compte Sésame (<https://services.univ-rennes2.fr/sesame/index.php/login/alumni>) et signaler votre souhait de rejoindre la communauté des alumni de l'université.

**Si vous n'êtes plus étudiant à Rennes 2 :**

Si vous n'avez plus de compte Sésame, vous pouvez devenir alumni en suivant cette procédure (<https://services.univ-rennes2.fr/alumni/index.php/subscribe>). Vous devrez nous fournir certaines informations (nom sur le diplôme, dernière année à Rennes 2...) nous permettant de retrouver votre dossier étudiant.

## Compléter sa fiche alumni et sa fiche annuaire

Lorsque vous aurez terminé vos études à Rennes 2, vous recevrez un courriel vous rappelant que vous faites partie de la communauté Rennes 2, et qu'à ce titre, vous possédez toujours un compte Sésame, malgré la fin de votre vie étudiante à Rennes 2.

Nous vous inviterons alors à compléter quelques informations concernant votre vie professionnelle actuelle dans l'annuaire en ligne de l'Université (<https://annuaire.univ-rennes2.fr/update/me>).

À voir aussi

Accéder à son compte Sésame (<https://services.univ-rennes2.fr/sesame/>)